



RGPD

Cette formation permet de s'approprier le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de définir les actions à engager pour se mettre en conformité.

OBJECTIFS

**Comprendre le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ses enjeux, ses principes.
S'approprier les notions clés de la protection des données à caractère personnel.
Identifier les actions à mener et savoir préparer le plan d'actions de mise en conformité pour son activité professionnelle.**

PRE REQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire. Connaître les bases de la loi « Informatique et libertés » est un plus.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne concernée par le traitement de données à caractère personnel au sein d'une organisation (entreprise, association...) ou en tant que professionnel libéral ou entrepreneur individuel

PEDAGOGIE

- Formation théorique illustrée d'exemples professionnels concrets, ponctuée de retours d'expérience et d'échanges entre le formateur et les participants, en lien avec leur contexte.
- Exercice d'application (plan d'action)
- Support de présentation remis aux participants au format numérique, incluant des liens internet vers des contenus additionnels pertinents et des modèles de documents utiles.
- Remise aux participants d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.

INTERVENANTE

Françoise LAFONT, professionnelle expérimentée du secteur informatique, spécialisée dans le recueil, le traitement et la diffusion des données dans les domaines marketing, communication et relation client. Cofondatrice de Questio, société de services logiciels pour enquêtes en ligne, éditeur de questionnaire-pro. Expérience de formatrice dans différents domaines et pour différents publics.

PROGRAMME DETAILLE

I. Introduction

- Pourquoi le RGPD ? Qui est concerné ?
- Les enjeux et les impacts pour les professionnels

II. Les principes généraux

- Licéité, loyauté, transparence
- Limitation des finalités
- Minimisation des données
- Exactitude (qualité des données)
- Limitation de la conservation
- Intégrité et confidentialité
- Responsabilité (« accountability »)

III. Fondamentaux de la protection des données

- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Distinction donnée personnelle/donnée sensible
- Traitement de données, responsable de traitement, sous-traitant
- Motifs de licéité des traitements
- Les droits des personnes ; gestion des nouveaux droits (portabilité)
- Le délégué à la protection des données (DPO)
- Points de vigilance :
 - données et traitements de données à risque
 - données traitées hors Union Européenne

IV. Plan d'actions de mise en conformité

- Piloter le projet de mise en conformité RGPD
- Initier un plan de formation des salariés
- Actions principales à engager :
 - Constituer un registre des traitements de données
 - Faire le tri des données existantes
 - Respecter les droits des personnes
 - Sécuriser les données
- Outils, coût et suivi d'un plan d'actions de mise en conformité

Durée : 1 jour (7 heures)

Horaires : 9h à 12h30 et 13h30 à 17h

(dates et lieux à définir)